



INSCRIPTIONS

2 Septembre au 22 Décembre 2024 (16 semaines)

Nom et prénom de l'élève : _____ Âge : _____

Tél. maison : _____ Tél. URGENCE : _____

Adresse courriel: _____

COURS

PROFESSEUR

JOURNÉE

HEURE

Règlements

J'ai pris connaissance du document "Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2024" et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consiste les règlements et je l'ai informé de l'importance de les respecter.

EN CAS D'ABANDON (après 15 jours, soit après 2 cours), AUCUN REMBOURSEMENT NI CRÉDIT, PEU IMPORTE LA RAISON

TENUE VESTIMENTAIRE DE L'ÉCOLE DE DANSE OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES DISCIPLINES, INCLUANT LES SOULIERS

*** EN CAS DE FERMETURE IMPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ. UN CRÉDIT SERA PORTÉ AU COMPTE DE L'ÉLÈVE ET EXPIRERA 1 AN APRÈS LA DATE DE RÉOUVERTURE.**

***SI LA SANTÉ PUBLIQUE ET/OU LE GOUVERNEMENT IMPOSENT DE NOUVELLES RÈGLES SANITAIRES (PEU IMPORTE LESQUELLES), L'ÉCOLE DE DANSE LES RESPECTERA ET LES APPLIQUERA. PAR CE FAIT, JE M'ENGAGE À M'Y CONFORMER. ***

Par ma signature, je confirme avoir lu, compris et accepté chacun des points mentionnés ci-haut ainsi que dans l'annexe 2024.

Signature : _____

Date : _____